

1. SE CONNECTER AU SITE WWW.CONCOURS-TERRITORIAL.FR

Ou <https://www.agirhe-concours.fr/?dep=44> et cliquer sur « se préinscrire » (renvoi vers le site concours-territorial.fr)

2. CHOISIR L'EXAMEN CONCERNÉ, PUIS LE CDG44

(ici, l'exemple de la harpe)

Professeur d'enseignement artistique -
Discipline HARPE

Examen professionnel A Culture

Session 2024

3. CRÉER UN COMPTE SUR WWW.CONCOURS-TERRITORIAL.FR OU SE CONNECTER VIA FRANCECONNECT

Après authentification, vous serez redirigé(e) vers la page de préinscription du CDG44.

4. REMPLIR LE FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION, VALIDER ET TÉLÉCHARGER LE DOSSIER

5. SE CONNECTER À VOTRE ACCÈS SÉCURISÉ

<https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?aff=log&dpt=44>

Identifiant : disponible sur le dossier téléchargé et dans le mail reçu après validation de votre préinscription.

Mot de passe : choisi au moment de la préinscription.

 Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen 2024 de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Votre pré-inscription a été enregistrée le 31/08/2023 12:00, votre dossier est en cours de transmission auprès du Centre de Gestion.

6. DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- le dossier d'inscription
- l'état détaillé des services
- le dernier arrêté de situation administrative
- l'arrêté de nomination ou d'intégration dans le grade ATEA principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe
- le rapport de l'autorité territoriale

- ◆ Cliquer sur le **dossier** pour ajouter une pièce

Pièces à fournir avant le 26/10/2023

Avant le 26/10/2023 Avant le 05/02/2024

 Dossier d'inscription	 (0/1)
 Etat détaillé des services effectifs (annexe 1)	 (0/5)
 Dernier arrêté de situation administrative	 (0/5)
 Arrêté de nomination ou d'intégration dans le grade d'ATEA principal de 2ème ou 1ère classe	 (0/5)
 Rapport de l'autorité territoriale (annexe 3)	 (0/5)

Cliquer sur le bouton  pour gérer la pièce à déposer.

Clôturer mon inscription

Afin de finaliser l'envoi de votre dossier au service concours, après le dépôt du dossier d'inscription à l'endroit prévu, cliquez impérativement sur le bouton « CLOTURER MON INSCRIPTION » avant la date limite de clôture des inscriptions 23h59 (heure métropolitaine). Si vous n'avez pas récupéré auprès de votre collectivité votre état des services ou votre arrêté ou tout autre document en dehors du dossier d'inscription, vous pourrez les transmettre ultérieurement au service concours.

- ◆ Puis sur parcourir, et récupérer la pièce à transmettre (selon le format autorisé) : PDF
- ◆ Une fois la pièce sélectionnée, cliquer sur « ajouter le fichier »

Gestion des documents 'Etat détaillé des services effectifs (annexe 1)' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF (10 Mo maximum par document)

Dépôt des documents autorisé jusqu'au 05/02/2024 inclus (vous pouvez déposer au maximum 5 fichiers différents)

Nouveau fichier : Aucun fichier sélectionné.

- ◆ Une fenêtre apparaîtra ensuite et vous pourrez vérifier le document transmis en cliquant sur l'œil, ou supprimer le document en cliquant sur la corbeille.

Document

Etat détaillé des services effectifs (annexe 1) (1/5)  

(répéter cette étape 6 pour chaque document à transmettre, dans la limite de 5 documents par catégorie)

7. CLÔTURER VOTRE INSCRIPTION

Afin de finaliser votre inscription, vous devez impérativement :

- Déposer le dossier d'inscription avant la date de clôture des inscriptions (soit le 26 octobre 2023, 23h59)
- Cocher la case « Je signe mon dossier d'inscription »
- Cliquer sur le bouton « clôturer mon inscription » (avant le 26 octobre 2023, 23h59)

Pièces à fournir avant le 26/10/2023

Avant le 05/02/2024

 Dossier d'inscription	 (1/1)
 ● Etat détaillé des services effectifs (annexe 1)	 (1/5)
 ● Dernier arrêté de situation administrative	 (0/5)
 ● Arrêté de nomination ou d'intégration dans le grade d'ATEA principal de 2ème ou 1ère classe	 (0/5)
 ● Rapport de l'autorité territoriale (annexe 3)	 (0/5)

Cliquer sur le bouton  pour gérer la pièce à déposer.

Je signe mon dossier d'inscription.

 Clôturer
mon inscription

Une fois le dossier clôturé et réceptionné par le Centre de Gestion, vous pourrez compléter les pièces dans la limite des dates indiquées.

IMPORTANT : même si vous n'avez pas l'ensemble des pièces justificatives requises (en dehors du dossier d'inscription), vous devez tout de même clôturer votre inscription dans le délai imparti.

Vous pourrez fournir les éléments justificatifs manquants jusqu'au 5 février 2024.

8. ACCUSÉ RÉCEPTION

Une fois votre inscription clôturée, vous serez destinataire d'un mail accusant réception de votre inscription.



Mme Xx ZZ (Identifiant: 101954),

Vous avez clôturé votre pré-inscription en déposant les pièces requises le 31/08/2023 à 14:29.

Ne pas répondre directement à ce courriel envoyé automatiquement.

9. SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

- ♦ Tant que le Centre de Gestion n'a pas validé votre préinscription

Bonjour Mme Zz XX,
Vous êtes pré-inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Votre pré-inscription a été enregistrée le 31/08/2023 15:03, le Centre de Gestion est en attente de votre dossier.

- ♦ Une fois que le Centre de Gestion valide votre préinscription

Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Votre dossier a été reçu par le Centre de Gestion, il est en cours d'instruction.

- ♦ Votre dossier a été instruit et validé. Votre convocation vous sera déposée sur votre accès sécurisé une dizaine de jours avant à l'épreuve.

Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Votre dossier est complet et accepté.

- ♦ Vous êtes admis(e) à concourir. Votre convocation vous sera déposée sur votre accès sécurisé une dizaine de jours avant l'épreuve.

Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Vous êtes admise à concourir (Dossier complet).

- ♦ Votre dossier a été instruit et il manque une pièce

Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Vous êtes admise à concourir sous réserve, votre dossier étant toujours incomplet.

! état détaillé des services publics

- ◆ Votre dossier a été rejeté

 Bonjour Mme Xx ZZ,
Vous êtes inscrite à l'examen de Professeur d'enseignement artistique, spécialité Musique discipline Harpe
Votre dossier a été rejeté avec le motif suivant : Dossier non conforme.

- ◆ Un courrier sera alors disponible

Mes documents à télécharger 1 nouveau	
 Courrier_refus	31/08/2023